

# POLITIQUE DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE COMMUNE

## EUMM Georgia

Mise à jour: mars 2014

### Toile de fond



La mission d'observation de l'Union européenne (EUMM) en Géorgie est une mission d'observation civile non armée. Elle a été instituée par l'Union européenne le 15 septembre 2008.

Plus de deux cents observateurs ont été envoyés par les États membres de l'UE à la suite du conflit survenu en août 2008. Ils surveillent le respect de l'accord en six points conclu le 12 août 2008 grâce à la médiation de l'UE, et signé par le Géorgie et la Fédération de Russie.

La mission a démarré ses activités d'observation le 1<sup>er</sup> octobre 2008 en supervisant le retrait des troupes russes des zones jouxtant l'Ossétie du Sud et l'Abkhazie. La mission effectue des patrouilles, de jours comme

de nuit, et son action principale a consisté à observer la situation sur le terrain, à rendre compte des incidents, à désamorcer les tensions et à faciliter les contacts entre les acteurs de la sécurité.

### Mandat



La mission est chargée de veiller à la stabilisation, à la normalisation et à l'instauration d'un climat de confiance, ainsi que de contribuer à l'élaboration d'une politique européenne à l'égard du conflit.

Le mandat de l'EUMM s'étend à l'ensemble du territoire de la Géorgie, à l'intérieur des frontières internationalement reconnues, mais, à l'exception de quelques visites menées conjointement dans des cas spécifiques, les autorités de fait d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud ont jusqu'à présent refusé à la mission l'accès aux territoires se trouvant sous leur contrôle.

En coopération avec tous les acteurs, la mission s'emploie à prévenir un nouveau conflit armé et à contribuer à sécuriser, pour la population locale, les zones jouxtant les lignes de démarcation administrative. La mission s'efforce de faciliter la liberté de circulation des citoyens qui vivent à proximité des lignes de démarcation administrative avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud, pour leur permettre de vaquer à leurs occupations quotidiennes sans crainte et sans entrave.

### Mise en œuvre du mandat

Les États membres de l'UE fournissent du personnel civil, policier et militaire. La mission a son quartier général à Tbilissi et compte trois bureaux sur le terrain: à Gori, à Mtskheta et à Zugdidi.

Les observateurs présents dans chacun de ces bureaux sont répartis en trois équipes chargées des questions suivantes:

- les lignes de démarcation administrative et les zones jouxtant celles-ci, les questions relatives à l'observation dans le cadre de la stabilisation, de la normalisation et de l'instauration d'un climat de confiance;
- le respect des Protocoles d'accord conclus entre la mission et les ministères géorgiens de la défense et de l'intérieur;
- les questions liées à la sécurité des personnes dans le cadre du conflit.

### FAITS ET CHIFFRES

Lieu: Géorgie

Quartier général: Tbilissi

Début de la mission: 15 septembre 2008

Fin de la mission: 14 décembre 2014

Chef de mission: Toivo Klaar (fonctionnaire du SEAE)

Effectifs (réels) de la mission: 274 agents internationaux et 128 agents locaux

États contributeurs: 23 États membres de l'UE

Budget: 26 650 000 € (15.9.2013-14.12.2014)

Le protocole d'accord conclu par l'EUMM et le ministère géorgien de l'intérieur instaure la transparence et impose des restrictions en ce qui concerne le matériel utilisé et les activités menées par les forces de police géorgiennes dans les zones jouxtant les lignes de démarcation.

Le protocole d'accord entre l'EUMM et le ministère géorgien de la défense limite le positionnement par les forces armées géorgiennes de troupes et de matériel lourd dans les zones jouxtant les lignes de démarcation administrative. Par cet engagement unilatéral, le gouvernement géorgien contribue au respect du principe de non-recours à la force, conformément à l'accord en six points. Des mesures réciproques de la part de la Fédération de Russie contribueraient à renforcer encore la sécurité.

Des réunions se tiennent régulièrement entre les acteurs de la sécurité sur le terrain dans le cadre du mécanisme de prévention et de règlement des incidents. Des représentants de l'EUMM, des Nations unies, de l'OSCE, de la Géorgie, de la Russie, de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud participent aux discussions afin de résoudre des problèmes particuliers, contribuant ainsi à l'instauration d'un climat de confiance. Le mécanisme précité s'accompagne d'un système de "téléphone rouge". Cette ligne directe s'est avérée très utile pour permettre aux participants de se faire rapidement une idée commune de la situation lors d'incidents spécifiques, et l'EUMM a contribué à plusieurs reprises à atténuer les risques de tensions en assurant des contacts quotidiens entre tous les acteurs. Grâce à sa forte présence sur le terrain, la mission a la capacité de collecter en temps utile des informations précises sur la situation. Le cas échéant, ces informations sont transmises aux instances concernées chargées d'apporter une assistance et une réponse concrètes, y compris la délégation de l'UE à Tbilissi. La mission agit également en étroite coordination avec le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, les Nations unies et l'OSCE, qui coprésident les discussions internationales de Genève.

## PRINCIPAUX DÉFIS ET PROGRÈS

- Si les résultats obtenus en ce qui concerne le volet "stabilisation" du mandat de l'EUMM sont tangibles, des progrès importants doivent encore être accomplis en matière de mesures de confiance. Dans le même temps, la mission rappelle que lui donner accès également aux territoires d'Ossétie du Sud et d'Abkhazie contribuerait à accroître la transparence, à clarifier les incidents qui ont déjà eu lieu et, par là, à réduire le risque de voir se produire de nouveaux incidents déstabilisateurs.
- L'accord en six points et ses mesures d'exécution demeurent la base du maintien de l'EUMM sur le terrain et des efforts qu'elle déploie en faveur de la stabilisation de la situation. Il reste à mettre en œuvre le cinquième point de l'accord, le maintien par la Fédération de Russie de personnel et de matériel militaires en Ossétie du Sud et en Abkhazie constituant une violation de celui-ci.
- Bien que le conflit soit loin d'être résolu, il existe un sentiment de sécurité au sein de la population locale, et le processus de stabilisation est consolidé, la crainte d'une reprise du conflit ayant disparu.
- Les mécanismes de prévention et de règlement des incidents ont donné des résultats, notamment en offrant la possibilité à tous les participants de soulever les points qui les préoccupent concernant la situation en matière de sécurité sur le terrain et de discuter des conditions de vie de la population civile.
- La plupart des acteurs considèrent que l'EUMM est un élément important pour assurer la sécurité et la stabilité dans les zones jouxtant les territoires de l'Abkhazie et de l'Ossétie du Sud.
- L'EUMM a établi de bons contacts opérationnels avec les forces de sécurité de la Fédération de Russie présentes sur les deux théâtres.

La **politique de sécurité et de défense commune (PSDC)** de l'Union européenne inclut la définition progressive d'une politique de défense commune qui pourrait conduire, le moment venu, à une défense commune. La PSDC permet à l'Union de développer ses capacités civiles et militaires de gestion des crises et de prévention des conflits à l'échelle internationale. Elle contribue ainsi au maintien de la paix et de la sécurité internationale, conformément à la charte des Nations unies. La PSDC comprend une importante composante "prévention des conflits".

Basée à Bruxelles, la **capacité civile de planification et de conduite (CPCC)** est la structure permanente chargée d'assurer de façon autonome la conduite opérationnelle des opérations civiles menées au titre de la PSDC. Placée sous le contrôle politique et la direction stratégique du Comité politique et de sécurité, et sous l'autorité générale du Haut Représentant, la CPCC assure la planification et la conduite effectives des opérations civiles de gestion de crises relevant de la PSDC, ainsi que la mise en œuvre appropriée de l'ensemble des tâches liées aux missions.

D'autres informations et documents de référence figurent aux adresses [www.consilium.europa.eu/csdp](http://www.consilium.europa.eu/csdp) et [www.eeas.europa.eu](http://www.eeas.europa.eu)